

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Vingt-septième session

RAPPORT DU

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

SUR SA VINGT-SEPTIÈME SESSION

Genève
Mardi 27 octobre 2020
Rapporteur : M. L.A. Gberie (Sierra Leone)

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| SIGLES ET ACRONYMES | ii |
| Introduction..... | 1 |
| Adoption de l'ordre du jour..... | 2 |
| Déclaration du Directeur général..... | 2 |
| Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2020..... | 3 |
| Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres..... | 3 |
| Programme et Budget pour 2021 | 4 |
| Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes... 5 | 5 |
| Rapport du Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire..... | 6 |
| Cadre de gouvernance interne : récapitulatif des progrès accomplis à ce jour..... | 7 |
| Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM – Informations actualisées..... | 9 |
| Examen du mandat du Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes..... | 10 |
| Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres :..... | 11 |
| Poursuivre et intensifier la collaboration avec le secteur privé pour protéger les travailleurs migrants..... | 11 |
| Point sur la stratégie de l'OIM en matière de données sur la migration..... | 12 |
| Rapport sur le Fonds de l'OIM pour le développement..... | 14 |
| Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation..... | 15 |
| Rapport sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général..... | 15 |
| Clôture de la session..... | 17 |

SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|----------|--|
| CCI | Corps commun d'inspection |
| CGI | Cadre de gouvernance interne |
| COVID-19 | Maladie à coronavirus 2019 |
| HCR | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés |
| IRIS | Système d'intégrité du recrutement international |
| MIRAC | Comité d'affectation des ressources pour la migration |
| MOPAN | Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales |
| OIT | Organisation internationale du Travail |
| OMS | Organisation mondiale de la Santé |
| PSEA | Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles |
| RSO | Revenus de soutien opérationnel |
| TIC | Technologies de l'information et des communications |
| UNDIS | Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion des personnes handicapées |

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES SUR SA VINGT-SEPTIÈME SESSION

Introduction

1. Le Comité permanent des programmes et des finances s'est réuni pour sa vingt-septième session le 27 octobre 2020 au Centre International de Conférences Genève. Il a tenu deux séances, présidées par M. Morten Jespersen (Danemark), auxquelles certains participants ont pris part en ligne.

2. Les États Membres ci-après étaient représentés¹ :

| | | | | |
|---------------------------------|-----------------------|--------------------------------|---------------------------------------|--|
| Afghanistan | Colombie | Îles Marshall | Myanmar | Seychelles |
| Afrique du Sud | Congo | Inde | Namibie | Sierra Leone |
| Algérie | Costa Rica | Iran (République islamique d') | Népal | Slovaquie |
| Allemagne | Côte d'Ivoire | Irlande | Nicaragua | Slovénie |
| Angola | Croatie | Islande | Niger | Sri Lanka |
| Argentine | Cuba | Israël | Nigéria | Soudan |
| Arménie | Danemark | Italie | Norvège | Suède |
| Australie | Djibouti | Jamaïque | Pakistan | Suisse |
| Autriche | Égypte | Japon | Panama | Suriname |
| Azerbaïdjan | El Salvador | Jordanie | Pays-Bas | Tchad |
| Bahamas | Équateur | Kazakhstan | Pérou | Tchéquie |
| Bangladesh | Espagne | Kenya | Philippines | Thaïlande |
| Bélarus | Estonie | Lettonie | Pologne | Tunisie |
| Belgique | Eswatini | Libye | Portugal | Turquie |
| Bolivie (État plurinational de) | États-Unis d'Amérique | Lituanie | République de Corée | Ukraine |
| Bosnie-Herzégovine | Éthiopie | Luxembourg | République de Moldova | Uruguay |
| Botswana | Finlande | Madagascar | République démocratique populaire lao | Vanuatu |
| Brésil | France | Maldives | République-Unie de Tanzanie | Venezuela (République bolivarienne du) |
| Bulgarie | Gabon | Mali | Roumanie | Viet Nam |
| Burkina Faso | Gambie | Malte | Royaume-Uni | Yémen |
| Burundi | Ghana | Maroc | Rwanda | Zambie |
| Cabo Verde | Grèce | Maurice | Saint-Siège | Zimbabwe |
| Cameroun | Guatemala | Mauritanie | Sénégal | |
| Canada | Guyana | Mexique | Serbie | |
| Chili | Haïti | Mongolie | | |
| Chine | Honduras | Monténégro | | |
| Chypre | Hongrie | Mozambique | | |

3. En réponse à une demande des représentants permanents de la délégation de l'Union européenne et de l'Allemagne pour le compte de la présidence tournante de l'Union européenne, les États Membres ont accepté qu'un représentant de l'Union européenne

¹ La liste des participants est reproduite dans le document S/27/16. Sauf indication contraire, les documents et diaporamas sont tous disponibles sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du Comité permanent.

prende part en qualité d'expert à l'examen des points pertinents de l'ordre du jour provisoire (document S/27/1/Rev.1).

Adoption de l'ordre du jour

4. Le Comité permanent a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document S/27/1/Rev.1, qui a été publié ultérieurement sous la cote S/27/17.

Déclaration du Directeur général

5. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux participants à la vingt-septième session du Comité permanent et a prononcé une déclaration dont le texte est intégralement reproduit sous la cote S/27/14. Il a attiré l'attention sur les incidences de la pandémie de COVID-19 sur les programmes et mécanismes internes de l'Organisation, dont il a présenté les activités et priorités du moment. Évoquant de récents articles de presse faisant état d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des travailleurs humanitaires en République démocratique du Congo, il a souligné que l'OIM donnait suite à ces allégations à la fois de manière indépendante et conjointement avec d'autres entités du système des Nations Unies.

6. Un certain nombre d'États Membres et le représentant d'un groupe régional ont félicité l'Organisation et son personnel pour leur action en réponse à la pandémie de COVID-19, en portant une attention particulière à la nécessité de protéger les plus vulnérables. Soulignant l'importance de la coopération interinstitutions, le représentant du même groupe régional a lancé un appel aux donateurs pour qu'ils soutiennent le Plan mondial stratégique de préparation et de riposte à la COVID-19 de l'OIM. Le rôle de coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations joué par l'OIM a été accueilli avec satisfaction et devrait être transposé à l'échelle des pays, y compris au sein des équipes de pays des Nations Unies. Une représentation a repris ce point de vue à son compte, tout en relevant qu'il fallait chercher à remédier à la dépendance excessive de l'Organisation à l'égard des financements des projets. Un financement souple et pluriannuel des États Membres permettrait d'atténuer le problème. Il convenait que l'Organisation renforce la gestion et l'information axées sur les résultats et qu'elle améliore sa gestion des risques.

7. Un autre État Membre a invité l'Organisation à adopter les normes de gestion, de contrôle et de responsabilité les plus rigoureuses et de mettre en œuvre des mécanismes pour remédier aux manquements, conformément aux recommandations de Vérificateur externes des comptes. Il a voulu savoir comment l'Organisation mettrait à profit l'impulsion donnée par le groupe de haut niveau sur les déplacements internes. Le budget de l'OIM pour 2021 était nettement inférieur au budget révisé pour 2020. L'établissement d'un budget sur la base des financements confirmés, et non des financements prévus, nuisait à son utilité en tant qu'outil de pilotage. De surcroît, le budget devrait refléter les efforts de l'Organisation en matière de préservation de l'environnement.

8. En réponse aux points soulevés, le Directeur général a salué tous ceux qui, parmi le personnel de terrain de l'OIM, avaient continué d'apporter un soutien aux migrants pendant la pandémie de COVID-19. Si le virus avait pu être maîtrisé dans la plupart des camps de l'OIM, il n'en demeurerait pas moins que quelque trois millions de migrants désireux de rentrer chez eux étaient bloqués en raison des restrictions de voyage. Le système des Nations Unies avait mis sur pied une réponse commune, sous la direction des équipes de pays des Nations Unies, et l'OIM avait joué un rôle central pour protéger les migrants et d'autres groupes vulnérables. Les conditions de vie des migrants en détention et la question des éloignements forcés, qui mettaient en danger la santé des migrants et celle des communautés dans lesquelles ils retournaient, étaient particulièrement préoccupantes.

9. Il était difficile d'anticiper les incidences financières de la pandémie. S'il n'était pas prévu de réduire le soutien apporté aux migrants, il n'en restait pas moins que la pandémie avait aggravé les crises humanitaires en cours. C'est pourquoi le budget pour 2021 avait été établi avec prudence. Le groupe de haut niveau sur les déplacements internes offrait une chance unique de trouver des solutions durables aux déplacements internes, et l'OIM se préparait à y contribuer par son expertise et son expérience en la matière.

Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2020

10. Le Comité permanent était saisi du document intitulé Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2020 (C/111/7), qui devait être examiné conjointement avec le Programme et Budget pour 2020 (document C/110/8) et la Révision du Programme et Budget pour 2020 (document S/26/4).

11. L'Administration a dit que la partie administrative du budget restait inchangée à 52 242 614 francs suisses, soit l'allocation approuvée dans le document S/26/4. Le niveau des RSO restait, lui aussi, inchangé à 123 millions de dollars É.-U..

12. La partie opérationnelle du budget était passée de 1 732 millions de dollars É.-U. à 1 940 millions de dollars É.-U.. Le montant du budget était légèrement inférieur à celui de 2019 en raison des restrictions liées à la COVID-19, qui avaient empêché certaines activités de transport de personnes. Conformément à la résolution du Comité permanent n° 24 du 1^{er} juillet 2020 concernant la Révision du Programme et Budget pour 2020, l'Administration avait, sur le solde utilisable de 14,25 millions de dollars É.-U. de la réserve de RSO, alloué 10,16 millions de dollars É.-U.. Ce montant avait été utilisé pour renforcer la capacité de riposte à la pandémie de COVID-19 de l'Organisation, achever le transfert de ses centres de données au Centre Informatique et communications des Nations Unies à Valence (Espagne), renforcer les systèmes de détection et de prévention des cyberattaques, et regrouper le processus de paie du personnel. Des informations additionnelles seraient données dans le rapport financier annuel.

13. Le représentant d'un groupe régional s'est félicité de la réponse apportée par l'Organisation à la pandémie – qu'il s'agisse de ses activités sur le terrain ou encore son initiative visant à prélever des fonds sur la réserve de RSO.

14. Le Comité permanent a recommandé que le Conseil prenne note de la Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2020 (document C/111/7).

Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres

15. L'Administration a présenté le document intitulé Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres (au 30 septembre 2020) (C/111/4/Rev.1). Ce rapport faisait le point des contributions additionnelles reçues depuis la 26^e session du Comité permanent. Le montant total des contributions restant dues restait très élevé, ce qui était préoccupant. Au 30 septembre 2020, 30 États Membres étaient visés par l'article 4 de la Constitution de l'OIM, dont 14 avaient perdu leur droit de vote. Depuis la parution du document C/111/4/Rev.1, des paiements effectués au titre des contributions assignées avaient été reçus de Cabo Verde, du Turkménistan, de l'Ouganda et de l'Ukraine.

16. Le Comité permanent a pris note des informations figurant dans le document C/111/4/Rev.1 et a recommandé que le Conseil les entérine ; il a, en outre, vivement engagé les États Membres dont les contributions étaient en souffrance à les régler intégralement ou, en consultation avec l'Administration, à conclure un échéancier de paiement auquel ils se conformeraient pleinement.

Programme et Budget pour 2021

17. L'Administration a présenté un diaporama qui appelait l'attention sur les points saillants du document intitulé Programme et Budget pour 2021 (C/111/6). La partie administrative du budget, établie sur la base d'une croissance nominale zéro, s'élevait à 52 242 614 francs suisses. La partie opérationnelle du budget, établie sur la base des crédits escomptés, était estimée à 913,4 millions de dollars É.-U., soit une augmentation de 6,41 % par rapport au budget de 2020, estimé à 858,3 millions de dollars É.-U. à la même époque de l'année précédente. Le montant du budget serait actualisé dans des révisions ultérieures du budget, à mesure que des financements additionnels seraient assurés pour les activités de l'Organisation. Le niveau projeté des RSO – 128 millions de dollars É.-U. – avait été estimé sur la base des résultats de l'année précédente et compte tenu des tendances actuelles et escomptées.

18. Une représentation a estimé que le document devrait renfermer des informations plus détaillées sur la mise en œuvre et le financement des réformes de la gouvernance interne. Un représentant d'un groupe régional a noté avec satisfaction qu'un poste additionnel de directeur général adjoint et la création de structures d'appui connexes n'auraient aucune incidence sur les contributions financières des États Membres ; il s'est félicité de la hausse significative de la partie opérationnelle du budget et a invité les États Membres à augmenter leurs contributions volontaires à cette partie du budget.

19. Un autre État Membre, tout en se félicitant de l'augmentation des financements destinés aux besoins informatiques de l'OIM, et bien qu'étant conscient de la charge de travail accrue du Bureau des affaires juridiques, s'est déclaré surpris de constater qu'aucun des postes d'enquêteur au sein du Bureau de l'Inspecteur général actuellement financés par des fonds de projets n'avait été transféré vers les RSO ou la partie administrative du budget, et a demandé des informations actualisées sur les plans concernant les postes de direction au sein de ce Bureau. Il convenait d'examiner la possibilité de couvrir l'un ou l'autre des nouveaux postes proposés par des fonds de projet ou un financement du MIRAC, de façon que davantage de ressources essentielles puissent être affectées à l'appui des progrès en matière d'administration interne de la justice. Il a souligné que la Vision stratégique 2019-2023 de l'Administration, mentionnée au paragraphe 39 du document C/111/6, était distincte de la Stratégie de l'OIM adoptée par les États Membres en 2007, qui était mentionnée aux paragraphes 35 et 36 du document.

20. Une quatrième représentation s'est déclarée insatisfaite de l'absence de point de décision sur l'adoption du budget clairement rédigé, susceptible d'être modifié, le cas échéant, par les États Membres – il s'agissait là d'un problème récurrent dans les documents du Comité permanent. Une autre représentation s'est déclarée préoccupée par la méthodologie suivie pour établir le budget : la partie opérationnelle du budget portait uniquement sur les projets approuvés, mais toutes les dépenses administratives possibles devant être couvertes par les contributions assignées et les RSO étaient déjà incluses, ce qui risquait de créer un déséquilibre au cas où le nombre de projets approuvés était moins élevé qu'escompté, ce qui se traduirait par un niveau de RSO plus bas.

21. Le Directeur général a dit que le processus de réorganisation du mode de fonctionnement, un élément central de la réforme en cours de la gouvernance interne, représentait le principal fardeau financier de l'OIM car il exigeait de remplacer le système de planification des ressources d'entreprise.

Les États Membres seraient sollicités pour garantir des financements à cette fin, ainsi que pour les initiatives connexes de gestion du changement. Par ailleurs, depuis le début de la pandémie de COVID-19, les attaques contre les systèmes informatiques de l'Organisation s'étaient multipliées, de même que les tentatives visant à mettre en péril l'intégrité de ses systèmes de gestion financière.

22. L'Administration avait décidé de donner au Bureau de l'Inspecteur général plus de latitude pour mobiliser ses ressources comme il convenait. L'arriéré des dossiers d'administration interne de la justice avait été résorbé ; le nombre de nouvelles plaintes transmises au Bureau témoignait d'un regain de confiance dans le système. Cependant, la nécessité d'assurer le suivi faisait peser une charge additionnelle sur le Bureau des affaires juridiques. Répondant à une question de l'assistance, elle a expliqué que les nouveaux postes et ceux transférés au sein du Bureau de l'Inspecteur général étaient des postes additionnels et ne modifiaient pas le plan de renforcement. Les inspections du Bureau, qui visaient à mettre en place des mesures préventives lorsqu'une enquête en bonne et due forme n'était pas nécessaire, étaient entravées parce que les structures nécessaires faisaient défaut. C'est pourquoi un poste d'inspecteur de grade P-5 avait été créé, et une fonction de contrôle juridique avait été transférée de Manille à Genève.

23. L'attribution de grades aux postes de direction au sein du Bureau de l'Inspecteur général avait été réévaluée au titre du CGI. Ce processus était en partie corrélé à l'éventuelle création d'un poste additionnel de directeur général adjoint et à la redistribution conséquente des responsabilités au sein de l'équipe de direction. Les grades et fonctions associés aux postes dans l'ensemble de l'Organisation, y compris au sein du Bureau de l'Inspecteur général, étaient en cours d'examen.

24. L'Administration a ajouté que la méthodologie suivie pour rédiger le document budgétaire était fondée sur la structure de financement de l'Organisation. Les projections de RSO faites par l'Administration avaient toujours servi de cibles ; si celles-ci étaient dépassées, comme cela était généralement le cas, l'excédent était versé dans la réserve de RSO pour pouvoir être utilisé au cas, improbable, où les cibles n'étaient pas atteintes. À la page 5 du document C/111/6 se trouvait, aux fins de référence, un aperçu des décisions à prendre qui n'était pas censé remplacer le projet de résolution sur le budget qui serait soumis au Conseil en temps voulu.

25. Le Comité permanent a pris note du Programme et Budget pour 2021 reproduit dans le document C/111/6, et a recommandé que le Conseil approuve la partie administrative du budget à hauteur de 52 242 614 francs suisses, ainsi que la partie opérationnelle du budget, à hauteur de 913,4 millions de dollars É.-U..

Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes

26. L'Administration a, à l'aide d'un diaporama, présenté le document intitulé Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes (S/27/8), en donnant un aperçu des trois types d'audit – certification, performance et conformité – réalisés par le Vérificateur externe des comptes. Le nombre de recommandations en suspens avait diminué, passant de 41 à la fin de 2018 à 38 à la fin de 2019. La plupart d'entre elles concernaient les audits de certification et de performance ; il s'agissait donc de recommandations stratégiques dont la mise en œuvre nécessitait du temps et des ressources. Certains des problèmes constatés dans les bureaux de pays concernaient l'acquisition et la cession d'actifs locaux, les exonérations d'impôts, les achats ainsi que les privilèges et immunités, autant de questions dont la négociation prenait du temps. L'Organisation était déterminée à appliquer toutes les recommandations ; elle avait déjà entrepris de donner suite à plusieurs d'entre elles, dont celles qui concernaient les sommes dues au titre des contributions

assignées, le traitement des demandes de remboursement des frais médicaux, le projet de nouveau bâtiment du Siège, et l'examen de la gestion des fournisseurs.

27. Une représentation a fait observer que l'une des recommandations en suspens les plus anciennes concernait l'amélioration de la confidentialité des systèmes informatiques, ce qui était préoccupant car ces systèmes devenaient vite obsolètes. Il convenait que l'Administration détermine les constatations d'audit qu'il fallait placer au premier rang des priorités pour l'Organisation et qu'elle privilégie les investissements en matière de contrôle et de gestion des fonds institutionnels de base. Une autre représentation a ajouté que l'Administration devrait se concentrer sur les recommandations qui déboucheraient sur des économies.

28. Répondant aux observations qui avaient été faites, l'Administration a fait observer qu'il serait difficile d'identifier les recommandations qui devaient être placées parmi les toutes premières priorités pour l'Organisation car la plupart – y compris celles qui concernaient les achats et la confidentialité des systèmes informatiques – étaient prises en considération dans le cadre du processus de réorganisation du mode de fonctionnement et devaient être envisagées comme faisant partie intégrante d'un tableau plus général. Des progrès avaient été enregistrés depuis que la recommandation visant à améliorer la confidentialité des systèmes informatiques avait été faite pour la première fois, mais la question restait d'actualité en raison de la menace de piratage. L'Administration continuait à faire tout son possible pour renforcer la sécurité et protéger son infrastructure informatique face aux défis en constante évolution.

29. Le Comité permanent a pris note du document S/27/8.

Rapport du Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire

30. Le Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire, présentant son rapport sur les activités du Groupe de travail (document S/27/12/Rev.1), a indiqué que ce dernier s'était réuni à trois reprises en 2020 pour examiner deux questions : la remise à plat du modèle de financement de base de l'OIM, et les propositions visant à actualiser les dispositions et pratiques budgétaires. Pour ce qui était du premier point, le caractère imprévisible du modèle de financement existant avait amené le Président à recommander que l'Administration fournisse au Groupe de travail des scénarios donnant une idée de l'impact financier potentiel des options de financement proposées sur les contributions assignées des États Membres. Concernant le second point, d'importants progrès avaient été accomplis, comme en témoignait le projet de résolution sur les modifications à apporter aux dispositions et pratiques budgétaires reproduit à l'annexe du document S/27/12/Rev.1, qui était fondé sur la résolution n° 18 du Comité permanent.

31. L'Administration a réaffirmé sa détermination à faire en sorte que les États Membres aient un contrôle sur les prélèvements sur la réserve de RSO, dont l'importance avait été soulignée par le Groupe de travail. Si le Comité permanent avalisait les amendements proposés, qui tenaient compte des observations des États Membres reçues depuis la dernière réunion du Groupe de travail, la résolution révisée serait soumise au Conseil pour adoption.

32. Au cours de la discussion qui a suivi, les modifications qu'il était proposé d'apporter aux dispositions et pratiques budgétaires ont recueilli un large soutien.

33. Le Directeur général, répondant aux observations faites par plusieurs États Membres, a relevé que les modifications qu'il était proposé d'apporter aux dispositions et pratiques budgétaires se traduiraient par une flexibilité plus grande tout en garantissant une pleine transparence. L'attachement de l'Organisation à la sécurité du personnel ne changerait d'aucune façon. Bien que

cette période de pandémie et de crise économique ne soit pas le moment idéal pour discuter des contributions assignées, il était vital que l'Organisation s'attelle au problème du financement de sa structure de base. De fait, la pandémie avait mis en relief la forte dépendance de l'Organisation à l'égard des financements provenant du budget des projets. Un modèle de financement prévisible et stable était indispensable. C'est pourquoi l'Administration continuerait à simuler les diverses options proposées, en coordination avec le Président du Groupe de travail.

34. Le Comité permanent a pris note du document S/27/12/Rev.1 et a recommandé que le Conseil adopte le projet de résolution qui y était annexé.

Cadre de gouvernance interne : récapitulatif des progrès accomplis à ce jour

35. La Directrice générale adjointe a présenté les documents S/27/INF/1 et S/27/9, intitulés respectivement Informations actualisées sur la mise en œuvre du Cadre de gouvernance interne et Informations actualisées sur la gestion des risques.

36. L'Administration a présenté à l'aide d'un diaporama les objectifs du domaine d'action 3 : réorganisation du mode de fonctionnement ainsi que les secteurs d'activité relevant de ce domaine d'action, tels qu'indiqués dans le plan de travail sur l'application du Cadre de gouvernance interne. Le domaine d'action 3 était l'une des parties les plus importantes du CGI puisqu'il portait sur le budget, la gestion financière, les achats et la logistique, la gestion des ressources humaines, la gestion des contrats et d'autres aspects nécessaires pour garantir la bonne gestion des actifs de l'Organisation.

37. Il était prévu que le projet dure quatre ans, y compris le temps de stabilisation nécessaire. Les technologies de planification des ressources d'entreprise de nouvelle génération offraient l'avantage d'être faciles d'utilisation, ce qui réduirait les besoins de formation du personnel de terrain et améliorerait la productivité. Lancé officiellement la semaine précédente, le projet serait collaboratif dès le départ et mettrait à contribution le personnel pour identifier les questions existantes et trouver des solutions. L'équipe de base avait déjà été constituée, et tous les responsables des domaines d'action étaient identifiés.

38. En 2021, le processus d'établissement de la base de référence, qui était déjà en cours, serait mené à terme afin d'identifier des questions et des difficultés particulières et de définir avec précision la portée du projet. Les phases ultérieures seraient consacrées à l'examen des modèles d'activité existants et du mode de fonctionnement des tâches de soutien ; à l'analyse et au nettoyage des données ; et à un atelier de dirigeants. Des points de contrôle d'un bout à l'autre du processus offriraient la garantie que les progrès accomplis restent dans le droit fil des priorités stratégiques de l'Organisation. Le premier point de contrôle serait l'atelier de dirigeants, au cours duquel la future vision serait présentée à la direction de l'OIM, au Conseil du CGI et aux directeurs régionaux. Un réseau de coordination sur le terrain composé d'environ 250 membres du personnel de toutes les régions de l'OIM, y compris des chefs de mission et des experts techniques, contribuerait à concevoir la future vision.

39. Les représentants de plusieurs États Membres se sont déclarés favorables aux efforts visant à renforcer la structure de base et ont estimé que le plan de travail du CGI était ambitieux et complet. Cependant, les incidences financières de la pandémie de COVID-19 sur les budgets nationaux pourraient les empêcher de contribuer au financement de projets et au financement de base. Un certain nombre d'États Membres ont demandé s'il était possible d'envisager une approche progressive de la mise en œuvre.

40. En réponse aux observations qui avaient été faites, la Directrice générale adjointe s'est félicitée du large soutien exprimé en faveur du CGI et de la réorganisation du mode de fonctionnement, qui était un élément central de plusieurs initiatives prévues au titre du CGI et permettait de donner suite à un certain nombre de recommandations du Vérificateur externe des comptes. Elle a aussi remercié les États Membres qui avaient versé les contributions sans affectation spéciale qui finançaient plusieurs postes d'enquêteur, sans lesquelles l'arriéré de dossiers transmis au Bureau de l'Inspecteur général n'aurait pas pu être résorbé. Une grande partie des mesures prises pour mettre en œuvre le CGI avaient été financées par des contributions sans affectation spéciale.

41. En ce qui concernait la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, l'Organisation était pleinement déterminée à se doter des moyens de mieux traiter ces affaires et à poursuivre sa politique de tolérance zéro. Il était envisagé d'actualiser les cadres de politique générale ; les mesures de sensibilisation et de formation à l'intention des membres du personnel se poursuivaient. Un nouveau poste de coordonnateur serait créé au Siège, qui serait chargé de piloter le processus de révision des politiques, en étudiant en particulier la question de la nécessité d'une politique distincte sur le harcèlement sexuel, et de coordonner les mesures mises en œuvre pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

42. L'annexe 3 du plan de travail renfermait un certain nombre d'indicateurs préliminaires de gestion de la performance ; des indicateurs de performance clés spécifiques seraient identifiés pour chaque domaine fonctionnel. Comme il a été demandé, une séance d'information consacrée aux achats et à gestion de la chaîne d'approvisionnement pouvait être organisée à l'intention des États Membres. Un exercice de cartographie, mené peu de temps auparavant sur les achats et la chaîne d'approvisionnement dans différents bureaux extérieurs, avait débouché sur un certain nombre de recommandations qui étaient en cours d'analyse et seraient recoupées avec la stratégie initiale du CGI afin de trouver des solutions aux diverses difficultés qui se posaient dans le domaine des achats et de la chaîne d'approvisionnement.

43. Pour ce qui était de la responsabilité, la délégation de pouvoir au sein de l'Organisation était en cours d'examen, afin d'arrêter les rôles et responsabilités associés aux différents postes, notamment sous l'angle décisionnel. L'Administration étudierait les recommandations issues de la métaévaluation pour savoir comment les intégrer dans la nouvelle stratégie pour 2021-2023. Il était prévu que le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques procèdent à un examen collégial de la politique d'évaluation de l'OIM au premier trimestre de 2021. L'Administration étudiait aussi les moyens de mieux relier l'évaluation, la gestion des risques et la gestion axée sur les résultats car, ensemble, elles faciliteraient l'apprentissage en tant qu'organisation.

44. Le CGI était, en soi, une hiérarchisation des questions à traiter au sein de l'Organisation. L'établissement des priorités avait été précisé dans le cadre de la réorganisation du mode de fonctionnement, qui définissait une suite d'activités prévues. Tous les domaines étaient importants. Cependant, l'enchaînement logique des tâches exigeait parfois que des choses finalement moins importantes soient faites en premier dans l'intérêt de l'avancement général. Exprimant sa reconnaissance pour les annonces de soutien financier à la réorganisation du mode de fonctionnement en particulier, et au CGI en général, elle a ajouté que les contributions sans affectation spéciale au MIRAC avaient revêtu la plus haute importance pour faire avancer les initiatives du CGI. L'Organisation comptait sur le même montant – voire un montant supérieur – de contributions sans affectation spéciale à l'avenir. Les activités du CGI ne nécessitaient pas toutes des financements additionnels, mais certaines – qui concernaient le plus souvent la dotation en effectifs –, si. La combinaison actuelle de RSO, de fonds du MIRAC et de prélèvements sur la réserve de RSO permettrait de couvrir la plupart des activités du CGI. Cependant, la réorganisation du mode de fonctionnement

exigerait des financements additionnels. L'Administration et les États Membres devaient travailler de concert pour trouver une solution.

45. Le Comité permanent a pris note des documents S/27/INF/1 et S/27/9.

Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM – Informations actualisées

46. L'Administration a, à l'aide d'un diaporama, présenté le document S/27/13/Rev.1 (Plans concernant le bâtiment du Siège : informations actualisées n° 4). Elle a expliqué qu'un comité de pilotage, créé pour assurer un contrôle interne et présidé par la Directrice générale adjointe, continuait de fournir des orientations pour le projet de bâtiment du Siège. En outre, l'Administration avait participé à une série de consultations avec des experts, ainsi que d'autres organisations internationales entreprenant des projets similaires, afin de tirer des enseignements de leur expérience. Le bâtiment actuel, le terrain sur lequel serait construit le nouveau bâtiment, des questions environnementales et des aspects relatifs à la sécurité avaient donné lieu à des évaluations. Certains arbres sur le site étaient visés par des dispositions relatives à la conservation, et l'Administration était en pourparlers avec le Gouvernement hôte pour savoir comment procéder. Le coût estimatif du projet avait été révisé à la hausse, pour passer à 72 millions de francs suisses. Le document S/27/13/Rev.1 indiquait en détail où et pourquoi ces révisions avaient été faites. Les États Membres avaient toutefois l'assurance qu'elles n'auraient aucune incidence sur leurs contributions assignées.

47. Plusieurs représentations ont insisté sur l'importance que revêtaient, pour un projet tel que le nouveau bâtiment du Siège de l'OIM, les principes énoncés dans la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, et ont accueilli avec satisfaction la prise en considération de cette dernière dans le projet de résolution reproduit à l'annexe II du document S/27/13/Rev.1. Cette stratégie représentait une étape importante pour les efforts visant à promouvoir et à protéger les droits des personnes présentant un handicap. Il a été souligné que, si la notion de conception universelle du projet retenu n'avait pas besoin d'être explicitée dans la résolution, elle n'en était pas moins un principe fondamental qui devait sous-tendre l'action de l'Organisation, y compris le choix du cabinet d'architecture pour le projet. La construction d'un nouveau bâtiment offrait réellement à l'OIM l'occasion de montrer l'exemple d'entrée de jeu.

48. Plusieurs représentations ont fait observer que des préoccupations suscitées par la pandémie de COVID-19 risquaient d'avoir des conséquences pour la conception spatiale et l'aménagement des lieux de travail. Dans d'autres projets analogues, il avait fallu réorienter les priorités et privilégier des espaces plus fermés à la place d'espaces ouverts de cotravail.

49. Un État Membre a voulu savoir si les prévisions de dépenses étaient encore susceptibles d'augmentation. Il était préférable d'inclure tous les coûts additionnels dans le budget existant. Un autre a jugé important, puisque le projet de construction durerait plusieurs années, de veiller à la plus grande transparence dans les documents. Le montant total des dépenses à la charge de l'OIM au-delà du prêt devrait être indiqué dans le projet de résolution.

50. En réponse aux observations, l'Administration a précisé que les questions d'accessibilité avaient été prises en considération dans toutes les évaluations initiales. Étant donné la pandémie de COVID-19, il était envisagé d'opter pour une configuration plus souple et plus modulable du bâtiment, permettant d'aménager des bureaux plus fermés si nécessaire.

51. En ce qui concernait le projet de résolution, un paragraphe pourrait être ajouté au préambule qui préciserait qu'outre le prêt consenti pour le projet, un montant de 10,4 millions de francs suisses

devrait être financé par l'Organisation au titre de biens mobiliers dont le coût ne pouvait être inclus dans le prêt du Gouvernement hôte.

52. Le Comité permanent a pris note du document S/27/13/Rev.1, et a recommandé que le Conseil adopte le projet de résolution avec les amendements au préambule suggérés par l'Administration.

Examen du mandat du Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes

53. Le Directeur général a présenté une proposition visant à modifier le nom et le mandat du Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes (document S/27/11) compte tenu du statut d'organisation apparentée de l'OIM au sein du système des Nations Unies.

54. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs États Membres se sont déclarés favorables à la proposition de changer l'appellation et le mandat du Groupe de travail. Un État Membre a accueilli avec satisfaction la possibilité de continuer à discuter des relations entre l'OIM et le système multilatéral, notamment en considération du rôle accru joué par l'OIM en matière de coordination des questions de migration. L'Organisation était devenue trop grande pour sa structure de gouvernance, et il convenait de revoir les groupes régionaux car ils ne comprenaient pas tous les États Membres, mais avaient un impact sous l'angle de la représentation. Le même État Membre, appuyé par plusieurs autres, a proposé d'apporter d'autres modifications au mandat de manière à englober la question des groupes régionaux, afin que tous les États Membres fassent partie d'un groupe régional et qu'ils puissent avoir la même possibilité d'être représentés dans le Bureau. Cependant, une autre représentation a dit qu'indépendamment de la question de la représentation géographique au sein du Bureau, une régionalisation plus poussée ne servirait pas les intérêts de l'OIM et de ses Membres.

55. La même représentation a estimé que le mandat révisé du Groupe de travail n'offrirait pas la possibilité recherchée de discuter des stratégies et priorités organisationnelles. Le Groupe de travail devait se concentrer sur la mise en œuvre du Cadre de gouvernance interne – un domaine sans filière de consultations régulières avec les États Membres – ou revenir à sa finalité initiale, qui était d'examiner la stratégie ou de discuter d'un cadre pour l'Organisation axé sur les résultats, convenu par les États Membres. Deux représentations ont émis l'avis que le mandat devrait être reformulé de manière à englober les priorités, la gouvernance et les partenariats de l'Organisation.

56. Un État Membre a dit que l'intitulé, le mandat et les attributions du Groupe de travail n'étaient plus adaptés. Les questions de partenariat et de gouvernance devaient être examinées par le Comité permanent, et le Groupe de travail devait être dissous s'il n'était plus nécessaire. Un autre État Membre a toutefois estimé que le Groupe de travail était un lieu de discussions inclusives et transparentes sur des questions institutionnelles, et qu'il convenait d'organiser dans les meilleurs délais l'examen de son mandat et de son appellation.

57. Le Directeur général a pris note du consensus qui s'était dégagé sur la nécessité de revoir le mandat du Groupe de travail et de mener de plus amples consultations, qui comprendraient un examen de ses attributions. Il convenait de mieux structurer le dialogue avec les États Membres sur le CGI et de repenser la question de l'enceinte appropriée pour un tel dialogue : peut-être le Groupe de travail sur la réforme budgétaire pourrait-il mieux convenir, en raison des incidences des changements institutionnels sur la viabilité budgétaire. Le Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et les questions y afférentes était en revanche l'enceinte indiquée pour examiner la question de l'inclusivité au sein du Bureau. Au terme de consultations avec les

États Membres intéressés, l'Administration communiquerait à tous les États Membres un mandat du Groupe de travail révisé et demanderait au Bureau d'envisager les moyens d'aller de l'avant. Une décision devrait être prise si possible avant la session suivante du Comité permanent.

58. Le Comité permanent a pris note du document S/27/11 et a invité le Directeur général à engager de plus amples consultations avec les États Membres de façon que le mandat puisse être modifié puis approuvé par les États Membres.

Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres :

Poursuivre et intensifier la collaboration avec le secteur privé pour protéger les travailleurs migrants

59. Le document intitulé Poursuivre et intensifier la collaboration avec le secteur privé pour protéger les travailleurs migrants (S/27/3) a été présenté par l'Administration à l'aide d'un diaporama. Les activités menées dans ce domaine étaient centrées sur la migration de travail, le recrutement éthique et les droits des travailleurs migrants dans l'économie mondiale. L'approche multiforme et multipartite suivie par l'Organisation reposait sur quatre piliers : privilégier la participation avec le secteur privé afin d'améliorer les pratiques de diligence raisonnable et de protéger les droits des travailleurs migrants ; amplifier la voix des travailleurs migrants et renforcer leur autonomisation par une collaboration directe avec les migrants ; coopérer avec les gouvernements en vue de renforcer les cadres juridiques et réglementaires relatifs aux chaînes d'approvisionnement mondiales ; et encourager les initiatives multipartites existantes visant à accorder la priorité aux travailleurs migrants. En juin 2020, l'OIM avait publié les Recommandations de Montréal relatives au recrutement : une feuille de route pour une meilleure réglementation, qui constituaient le document final de la première conférence mondiale sur la réglementation du recrutement international et la protection des travailleurs migrants.

60. À l'avenir, il était prévu de collaborer avec des micro et des petites et moyennes entreprises et de s'intéresser aux industries manufacturières et branches d'activité nationales et locales. Une attention prioritaire devrait être donnée à l'économie informelle car, souvent, les stratégies existantes ne permettaient pas d'influer sur les conditions dans ce secteur. La pandémie de COVID-19 avait incité les sociétés internationales à s'intéresser à la résilience de la chaîne d'approvisionnement qui, selon l'OIM, englobait la durabilité de la chaîne d'approvisionnement et, par conséquent, la question des entreprises et des droits de l'homme. Un réseau mondial de réflexion sur le Système IRIS d'intégrité du recrutement international serait lancé à la fin de 2020. Il serait piloté par les États et son secrétariat serait assuré par l'OIM. Les États Membres étaient invités à s'associer à l'OIM pour mettre en œuvre cette activité, qui offrirait l'occasion de mettre en commun et d'améliorer les pratiques en matière de réglementation du recrutement et de protection des travailleurs migrants.

61. Deux représentations se sont déclarées favorables au réseau de réflexion sur IRIS qui était proposé et ont invité les autres États Membres à se joindre à cette initiative et à faciliter la collaboration et le dialogue plurigouvernementaux sur ces questions. Le représentant d'un groupe régional, relevant que l'examen de cette question arrivait à point nommé, a apprécié le rôle joué par l'OIM pour protéger les travailleurs migrants en collaborant avec le secteur privé, ainsi que les progrès obtenus grâce à l'élaboration des normes IRIS et des orientations en la matière et à l'initiative CREST de responsabilité des sociétés concernant l'élimination de l'esclavage et de la traite. Une collaboration active avec le secteur privé était l'indispensable complément des normes internationales relatives aux droits de l'homme et au travail, notamment là où les conditions de travail n'étaient pas inspectées et où les chaînes d'approvisionnement se situaient en marge de l'économie formelle. La pandémie de COVID-19 avait encore aggravé les difficultés croissantes. Il convenait de se féliciter de l'alignement

de l'approche à quatre piliers de l'Administration sur les directives des Nations Unies relatives aux entreprises et aux droits de l'homme. La coopération de l'OIM avec d'autres partenaires, y compris les organismes pertinents des Nations Unies, contribuerait à une approche globale recouvrant toutes les étapes de la relation de travail, et les enceintes multipartites offriraient des avantages additionnels en matière de mesures conjointes de sensibilisation et de renforcement des capacités. Un État Membre a relevé que la conférence internationale sur la réglementation du recrutement international et la protection des migrants tenue à Montréal en 2019 avait mis en relief l'importance du dialogue entre les autorités de réglementation des pays d'origine et de destination. Il a aussi souligné l'importance que revêtait le partage de données d'expérience pour dégager des bonnes pratiques et resserrer la coopération à l'appui de la mise en œuvre de réglementations effectives sur le recrutement.

62. L'Administration a remercié les États Membres pour leurs observations constructives, relevant que les activités en faveur de la protection des travailleurs migrants, et plus particulièrement du recrutement éthique, bénéficiaient d'un solide soutien au travers des initiatives CREST et IRIS.

63. Le Comité permanent a pris note du document S/27/3.

Point sur la stratégie de l'OIM en matière de données sur la migration

64. L'Administration a, à l'aide d'un diaporama, présenté le document intitulé Résumé de la stratégie de l'OIM en matière de données sur la migration : éclairer les politiques et les mesures relatives à la migration, à la mobilité et aux déplacements (S/27/4). Un intérêt porté aux données permettait d'appuyer des prises de décision avisées et d'éclairer les politiques, les mesures et l'opinion publique. La stratégie de l'OIM en matière de données sur la migration avait été élaborée dans le cadre de la Vision stratégique 2019-2023 de l'OIM et avait été harmonisée avec la stratégie en matière de données du Secrétaire général des Nations Unies. Conçue pour parvenir à de meilleurs résultats en matière de gouvernance et obtenir des retombées positives pour les migrants et les sociétés, elle s'articule autour de trois objectifs de haut niveau devant guider l'action de l'OIM ainsi que de prestations, et comporte une liste indicative d'interventions. Elle reposait sur des principes fondamentaux ancrés dans les droits de l'homme et était complétée par un ensemble de principes concernant spécifiquement les données, tels que la protection des données, la sécurité des données et les approches éthiques des données. Au sein de l'OIM, des améliorations s'imposaient dans quatre domaines pour pouvoir effectivement mettre en œuvre cette stratégie : la gouvernance interne, les capacités du personnel, l'infrastructure technique et la dotation en ressources durable.

65. La réaction de l'OIM à la pandémie de COVID-19 avait mis en évidence l'efficacité de l'Organisation et la pertinence d'une stratégie en matière de données sur la migration. S'appuyant sur la capacité mondiale de la Matrice de suivi des déplacements et sur le travail d'experts dans différents domaines de programmation, l'OIM suivait des données régulières, actuelles et complètes sur un certain nombre de questions présentant un intérêt, dont les restrictions de voyage à l'échelle mondiale et leurs incidences sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les migrants et les flux migratoires. Le suivi de ces données se poursuivrait en 2021. Les données sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays revêtaient une importance prioritaire car l'OIM était la plus grande source de données primaires sur les déplacements internes ; une approche stratégique concernant les données relatives à ces personnes était en cours d'élaboration.

66. Au cours de la discussion qui a suivi, les États Membres ont noté avec satisfaction que la stratégie en matière de données sur la migration facilitait grandement la réalisation de la Vision stratégique de l'Organisation et qu'elle contribuait de manière déterminante au renforcement de la gouvernance des données sur la migration à l'échelle de l'OIM. Un État Membre a souligné la nécessité de repenser les structures de données de l'OIM et a préconisé un examen des initiatives et fonctions

afférentes à l'analyse des données sur la migration afin de les rationaliser. Un groupe régional a mis en relief la contribution apportée par l'Organisation en comblant les lacunes en matière de données pour éclairer l'élaboration de politiques et de programmes et la coordination entre les entités du système des Nations Unies, ainsi que sa coopération en matière de données avec l'Organisation – par l'intermédiaire du Centre d'analyse mondial des données sur la migration et grâce à la Matrice de suivi des déplacements, tout en faisant observer que toute initiative nouvelle de collecte de données devait combler une lacune identifiée afin d'éviter les chevauchements. Le même groupe régional a souligné l'importance du rôle de l'OIM pour le renforcement des capacités en matière de données et a relevé que le nouveau Fonds d'amorçage pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui était coordonné par l'OIM, pourrait permettre de soutenir des initiatives dans ce domaine. L'innovation revêtait la plus grande importance en ce qu'elle offrait la garantie que la collecte et l'utilisation des données ne resteraient pas à la traîne par rapport à la complexification du phénomène migratoire. Dans le même temps, l'innovation devait aller de pair avec des considérations de confidentialité, de sécurité et de sensibilités commerciales et éthiques, et être conforme aux normes mondiales les plus strictes en matière de protection des données. Une représentation a estimé que les données devaient constituer le fondement de toutes les activités de l'OIM, de l'élaboration des politiques aux décisions organisationnelles.

67. Le représentant d'un autre groupe régional s'est félicité de l'accent mis dans la stratégie sur l'alignement des programmes et activités de l'Organisation sur les objectifs de développement durable et d'autres cadres de développement, qui soulignaient l'importance de données actuelles. La stratégie continentale de l'OIM pour l'Afrique 2020-2024 donnait elle aussi la priorité aux données, et sa mise en œuvre renforcerait la coopération en matière de données, de recherche et d'analyse dans le domaine de la migration en Afrique. La pandémie de COVID-19 a révélé les lacunes et les imperfections dans les systèmes de données existants pour toutes les formes de mouvement de populations ; d'où l'importance fondamentale de tenir compte de ces questions dans les politiques de l'OIM à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

68. Un État Membre, accueillant avec satisfaction l'assurance qui avait été donnée que la stratégie en matière de données sur la migration respectait pleinement les mandats de toutes les entités du système des Nations Unies, a demandé des précisions sur la coopération de l'OIM avec les entités et initiatives pertinentes. Un financement prévisible était fondamental ; c'est pourquoi l'OIM devait répondre aux besoins de financement requis pour la nouvelle structure de données dans le cadre du renforcement général de la gouvernance interne. Ces besoins devaient être pris en compte dans les discussions sur la réforme budgétaire. Un autre État Membre a dit que l'accent devait être mis sur l'accès à des données fiables et actuelles. Une représentation, notant l'importance de l'analyse des données fondée sur le sexe, a demandé quelles mesures seraient prises pour renforcer la collecte de données pouvant être ventilées par sexe et par âge et offrir la garantie que l'élaboration des politiques et des programmes était éclairée par les données. La Matrice de suivi des déplacements avait contribué de manière décisive à une coordination accrue et à un meilleur partage des données, y compris pendant la pandémie de COVID-19.

69. Le Directeur général, se félicitant du soutien des États Membres à la stratégie en matière de données sur la migration, a reconnu que certains éléments essentiels demandaient à être clarifiés, notamment sous l'angle de la mise en œuvre. La gouvernance des données au sein de l'Organisation revêtait la plus haute importance : en identifiant les lacunes et en évitant les doublons, il serait possible d'utiliser des données comparables et de qualité aux fins d'analyse, de planification et d'évaluation des coûts. La collecte décentralisée des données était extrêmement précieuse, ainsi que l'a montré le recours à la Matrice de suivi des déplacements pour obtenir des données sur les effets de la COVID-19 sur la mobilité humaine. Un financement prévisible était nécessaire pour permettre la mise en œuvre des innombrables activités dans ce domaine.

70. Une approche collaborative s'imposait en raison du grand nombre d'acteurs s'occupant des données sur la migration. La stratégie visait à améliorer l'action de l'OIM et à ouvrir la voie à des analyses de données comparatives et à d'autres exercices permettant de rationaliser la collecte et l'analyse de données à l'échelle du système des Nations Unies. Le premier rapport sur la migration en Afrique, publié conjointement par l'OIM et l'Union africaine, fournissait des données sur les réalités migratoires en Afrique, et était censé être le premier d'une série. L'Organisation restait disposée à coopérer avec l'Union africaine dans le domaine des données sur la migration.

71. Le Comité permanent a pris note du document S/27/4 et des observations faites par les États Membres.

Rapport sur le Fonds de l'OIM pour le développement

72. L'Administration a, à l'aide d'un diaporama, présenté le document intitulé Fonds de l'OIM pour le développement – Rapport d'activité pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020 (S/27/10). Plus de 21 millions de dollars É.-U. avaient été mis à la disposition du Fonds en 2020 pour soutenir des États Membres en développement. Elle a remercié les Gouvernements de l'Autriche, de la Belgique, de la Suède et des États-Unis d'Amérique pour leurs contributions à affectation spéciale au Fonds, qui avaient permis de répondre à la forte demande de projets de renforcement des capacités. Le Gouvernement du Japon avait initialement financé un poste d'administrateur auxiliaire à temps partiel, qui était désormais couvert par le budget du Fonds.

73. Les plafonds du budget des projets nationaux et régionaux avaient été relevés. L'allocation des fonds aux projets était juste en deçà de la cible de 75 %, essentiellement en raison de retards dus à la pandémie de COVID-19. Un examen final des demandes en suspens jugées prioritaires était sur le point d'être achevé. Certaines initiatives novatrices, telles que le projet de mobilisation de la diaspora à Madagascar ou le laboratoire de fabrication dirigé par des jeunes à Djibouti, étaient transposées dans d'autres États Membres remplissant les conditions requises. En outre, l'outil SAFER d'auto-évaluation aux fins de recrutement éthique du système IRIS était déployé dans différents secteurs d'emploi dans le monde dans le but d'améliorer les pratiques des agences de recrutement privées. Plusieurs initiatives au titre de la Stratégie de relations publiques et de collecte de fonds 2020-2025 et de son plan d'action avaient été reportées pendant la pandémie, bien que certaines activités aient été mises en œuvre au moyen des médias sociaux. Les examens effectués en 2020 ainsi que les principales recommandations et constatations issues des évaluations a posteriori étaient disponibles en ligne. Une méta-analyse des évaluations externes serait réalisée au premier trimestre de 2021.

74. Le Comité permanent a regardé une courte vidéo sur le projet de renforcement de la gouvernance au Brésil de l'OIM, qui visait à stimuler le dialogue sur les politiques de migration ainsi que le partage et la mise en œuvre de bonnes pratiques.

75. La représentation du Brésil a salué le projet, qui renforçait l'intégration et l'autonomie des migrants et des réfugiés dans son pays.

76. Deux représentations ont rendu hommage à l'action du Fonds et ont remercié l'Administration pour sa détermination à optimiser les ressources et à améliorer les contrôles. Fixer l'allocation budgétaire du Fonds conférerait plus de prévisibilité au budget disponible. Une représentation a exprimé l'espoir qu'une fois finalisée, l'allocation budgétaire fixée ne serait plus réduite et que les pays pourraient continuer à se tourner vers l'OIM pour obtenir un financement de démarrage et un soutien en matière de renforcement des capacités par l'intermédiaire du Fonds. Un État Membre a pris note des projets entrepris en 2020, et plus particulièrement des initiatives novatrices transposées dans d'autres pays, et s'est félicité du suivi et de l'évaluation des projets. Les

administrateurs du Fonds devaient continuer à choisir des projets qui s'attaquent à des questions transversales. À cet égard, il était rappelé aux États Membres que le règlement des contributions assignées restant dues permettrait aux économies en transition d'avoir accès à un soutien à des fins de renforcement des capacités dont le montant dépassait souvent la somme due.

77. Le représentant d'un groupe régional a salué la croissance du Fonds, qui avait fourni un soutien pour relever les défis de la migration dans sa région. Des relations régulières sur une base informelle avec l'administration du Fonds seraient appréciées. Le montant des RSO alloués au Fonds devrait être revu à intervalles réguliers, en raison de l'impact probable de la pandémie de COVID-19 sur la demande de soutien. Deux autres représentations ont elles aussi constaté l'impact de la pandémie sur le Fonds : l'une s'est félicitée des efforts faits pour diversifier les ressources de ce dernier afin de pouvoir faire face aux défis croissants de la migration, tandis que l'autre a invité les États Membres à soutenir le Fonds par des contributions volontaires directes.

78. L'Administration a remercié les États Membres pour leurs observations. Il serait donné suite à la demande relative à un accroissement des relations informelles avec l'administration du Fonds au premier trimestre de 2021.

79. Le Comité permanent a pris note du document S/27/10 et des observations faites par les États Membres.

Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation

80. Le Conseiller juridique a présenté le document intitulé Septième rapport annuel du Directeur général sur l'amélioration des privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation (S/27/5), qui portait sur la période allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020. Pendant cette période, un accord sur les privilèges et immunités avait été signé avec quatre pays, ce qui portait à 100 le nombre des États Membres et observateurs et autres territoires dans lesquels l'Organisation menait des activités à avoir octroyé l'intégralité des privilèges et immunités répondant aux critères énoncés dans la résolution du Conseil n° 1266 du 26 novembre 2013.

81. Le Comité permanent a pris note du document S/27/5 et a recommandé que le Conseil demeure saisi de la question et qu'il réitère l'appel lancé aux États Membres pour qu'ils accordent à l'Organisation des privilèges et immunités fondamentalement analogues à ceux octroyés aux institutions spécialisées des Nations Unies.

Rapport sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général

82. L'Inspectrice générale adjointe a présenté le document intitulé Rapport sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général (S/27/6) à l'aide d'un diaporama. Le Bureau avait dû faire face à de nombreuses difficultés au cours de l'année écoulée, y compris la pandémie de COVID-19 et d'importants mouvements de personnel, mais il avait néanmoins obtenu des résultats. La dotation en effectifs avait été maintenue, et la fonction d'enquête avait été étoffée de quatre postes : l'un financé par les RSO, et les trois autres par le MIRAC.

83. Si la plupart des enquêteurs étaient désormais basés au Siège, la proposition visant à regrouper les fonctions d'audit interne et d'évaluation avait été bridée par des considérations de coût. Grâce à un meilleur accès aux données, le rapport portait sur la période allant jusqu'à la fin d'août 2020, et les futures statistiques présentées au Comité permanent seraient à jour de la même façon. Plusieurs missions d'enquête avaient eu lieu dans la région Europe chaque fois que les

restrictions liées à la COVID-19 l'avaient permis, et deux autres missions – en Égypte et au Kenya – avaient été prévues pour la fin de 2020.

84. Le plan de travail pour les audits internes avait été révisé par suite des incidences des restrictions de voyage sur les activités prévues sur le terrain. Cependant, un certain nombre de missions d'audit avaient été effectuées. Malgré le contexte difficile, le nombre de recommandations d'audit en suspens avait reculé par rapport à l'année précédente. Conformément à la pratique suivie par d'autres organismes des Nations Unies, des protocoles d'audit à distance ont été élaborés. Cependant, certains types d'activité étaient difficiles à mener à distance, en particulier dans les régions mal reliées ou soumises à confinement, et l'absence de vols internationaux, surtout au départ de Panama et de Manille, avait posé un problème à l'unité d'audit interne en raison de sa structure décentralisée. Les enquêtes concernant les allégations d'atteintes et d'exploitation sexuelles étaient sensibles et ne pouvaient être correctement menées de façon virtuelle.

85. Les défis à relever à l'avenir concernaient la hausse des allégations signalées, qui s'expliquait probablement par la réactivité accrue du Bureau et par sa visibilité plus grande – en partie grâce à la plateforme de signalement « Nous sommes tous concernés ». Les signalements d'abus d'autorité et de harcèlement sur le lieu de travail, qui nécessitaient des enquêtes longues et complexes, avaient fortement augmenté au cours de la période considérée. Si l'approbation formelle de l'indépendance budgétaire du Bureau avait augmenté sa marge de manœuvre et son efficacité, l'exercice de l'indépendance budgétaire sur le plan opérationnel et de l'indépendance structurelle était encore en chantier.

86. Les représentations de deux États Membres ont demandé que le rapport sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général soit, aux réunions futures, examiné plus tôt dans l'ordre des points à aborder, l'une d'elles estimant qu'en raison de son importance, il devrait être inscrit à l'ordre du jour non loin du Programme et Budget. Les deux représentations ont pris note des efforts visant à renforcer l'indépendance du Bureau et ont recommandé que les postes temporaires additionnels bénéficient d'un soutien permanent. L'attribution de grades aux postes d'enquêteur devrait être revue pour faire en sorte qu'ils soutiennent la comparaison avec ceux d'autres entités du système des Nations Unies. Une représentation a suggéré que, comme l'avait recommandé le Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance, l'OIM et d'autres organismes envisagent d'adopter une approche commune pour répondre aux préoccupations relatives aux capacités d'enquête. Les recommandations du Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI) concernant la fonction d'enquête au sein du système des Nations Unies devraient être examinées par l'OIM, qui devrait envisager de faire partie du CCI. Les efforts déployés pour adhérer aux recommandations du MOPAN étaient louables et devraient se poursuivre. Il était important à cet égard que l'unité d'évaluation jouisse d'une indépendance accrue. Le rapport sur l'évaluation collégiale prévue pour décembre 2020 devrait être soumis au Comité permanent pour examen. Par ailleurs, il serait bon que le Bureau poursuive sa concertation avec le Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance dès que celui-ci serait en mesure de reprendre ses travaux. Il convenait de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations d'audit en suspens, surtout celles dont la priorité est jugée élevée et très élevée.

87. Une représentation a estimé qu'une réponse plus vigoureuse devait être apportée aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles visant des acteurs humanitaires en République démocratique du Congo, et que les enseignements tirés de l'enquête devaient être appliqués aux interventions de l'OIM partout dans le monde. Il convenait que l'Administration collabore avec tous les départements pertinents de l'OIM pour renforcer les systèmes permettant de prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et d'y répondre. Deux autres représentations ont demandé des informations plus précises sur les enquêtes. L'une d'elles a aussi voulu savoir si l'Administration avait passé en revue les interventions de l'OIM dans le pays pour identifier d'autres incidents éventuels, si le risque pour la réputation faisait partie des facteurs pris en considération dans la gestion des dossiers,

et s'il existait des procédures ou des directives relatives à l'évaluation du risque pour la réputation en cas de manquement.

88. La Directrice générale adjointe, répondant aux points qui avaient été soulevés, a dit que les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles en République démocratique du Congo impliquaient plusieurs organismes des Nations Unies. L'OIM participait à l'enquête, qui était coordonnée par l'Organisation mondiale de la Santé. Elle avait fait tout le nécessaire, tout en évitant de s'immiscer dans l'enquête collective. Les restrictions de voyage avaient rendu difficile toute action sur le terrain visant à établir l'existence d'autres allégations en suspens. Une fois que les initiatives destinées à s'attaquer à la question seraient mises en œuvre, d'autres allégations pourraient être faites si nécessaire. En réponse à une demande de l'assistance, elle a ajouté que des informations sur le classement des recommandations d'audit et le coût des enquêtes et des évaluations seraient communiquées par écrit.

89. Le Comité permanent a pris note du document S/27/6 et des observations faites par les États Membres.

Clôture de la session

90. Le Président a déclaré close la vingt-septième session du Comité permanent des programmes et des finances le mardi 27 octobre 2020 à 18 h 15.